

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 08/10/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

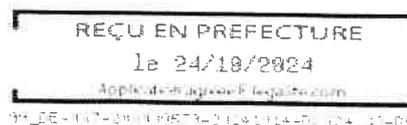
Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Chloé DELEUZE-DALZON (en visio), Cécile DUCHAMP, Isabelle MASSEBEUF, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO (en visio), Carine VIDAL représentée par Patricia PICARD (en visio).

Absents ou excusés : Fabrice BRUN , Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 33

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
MODIFICATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX
AJOUT D'ASSOCIATIONS LOCALES**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF



94_DE-1117-2011100573-2024-10-14-01_124_10-02

LA PRESIDENTE ,

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des collectivités locales et notamment son article L. 1413-1

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le rapport de Madame la Présidente du Syndicat Mixte,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'ajouter les deux associations suivantes au Collège déjà existant des représentants d'associations locales :

- **L'hôtellerie de Plein Air Auvergne-Rhône-Alpes – Ardèche**
- **Gîtes de France – Ardèche**

Et de reconduire les désignations nommées ci-après :

- Fédération Ardéchoise de recherche préhistorique
- Agence de développement touristique de l'Ardèche
- Ardèche le Goût – Ardèche
- Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche
- UFC que Choisir Ardèche

DIT que le collège des 7 associations locales en relation directe ou indirecte avec les services publics délégués concernés désigneront chacune un représentant pour participer aux séances.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application apposee E-legalite.com

